

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*La police neuchâteloise communique*

# Sécurité routière : un bilan en demi-teinte pour 2021

**Le bilan routier pour l'année 2021 sur les routes neuchâteloises est en demi-teinte et démontre une augmentation sensible des accidents de circulation avec blessé-e.s. Si les accidents mortels sont devenus relativement rare, la police neuchâteloise en déplore malheureusement quatre pour l'année écoulée.**

Depuis plusieurs années, les bilans routiers annuels dans le Canton de Neuchâtel montraient des tendances réjouissantes à la baisse. 2021 marque une augmentation sensible du nombre des accidents de la circulation sur les routes neuchâteloises. Cette augmentation est particulièrement visible chez **les deux roues** avec **86** accidents en 2021 contre **60** en 2019.

La comparaison avec l'année 2020 est rendue difficile en raison du premier confinement historique que notre pays a connu, réduisant considérablement le trafic routier et par conséquent les accidents. Dès lors, il semble plus pertinent de comparer l'année 2021 avec l'année 2019.

La police neuchâteloise a enregistré **368 accidents** de circulation avec dommages corporels en 2021 qui ont fait, au total, **438 blessés** et **4 tués**, soit 52 accidents de plus qu'en 2019 (105 de plus qu'en 2020). Le canton n'avait plus connu de tels chiffres depuis 2012. Les comportements des conducteurs-trice-s (vitesse, refus de priorité, inattention, etc.) sont les principales causes d'accident, suivi de l'inaptitude à la conduite (alcool, drogue, fatigue, etc.). En revanche, le nombre de personnes ayant perdu la vie sur nos routes se montent à 4, soit 3 de plus qu'en 2019, année historique en la matière depuis que les statistiques routières existent (1949). Si chaque accident mortel de la circulation est de trop, ce chiffre représente toutefois un plancher relativement bas, compte-tenu du nombre de véhicules en circulation et d'usager-ère-s. En termes statistique, le Canton de Neuchâtel se place ainsi au-dessous de la moyenne suisse

### **Conduite sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants et/ou de médicaments : la tendance est à la baisse.**

La police neuchâteloise a procédé à 13'347 contrôles des usager-ère-s au moyen de l'éthylotest. 569 personnes étaient positives (4.26%), dont 100 personnes lors d'accidents et 469 sans accident (contrôles de routine). En 2019, 752 personnes avaient été testées positives. S'agissant des ivresses au volant, les hommes sont surreprésentés (83%) contre 17% pour les femmes, sachant que la répartition hommes-femmes pour les détenteur-trice-s de permis de conduire dans le Canton de Neuchâtel est de respectivement 53% et 47%. **182** personnes ont été testées positives aux stupéfiants, alors qu'elles circulaient sur la voie

publique. **16** ont été détectées lors d'accidents de circulation. La conduite sous l'effet de médicament représente **11** cas sans accident et **7** lors d'un accident.

**Contrôles de vitesse au moyen de radars fixes et semi- stationnaire : 0,25% du trafic mesuré était en infraction.**

Un peu plus de **36 millions** de véhicules ont été mesurés par les radars fixes et semi-stationnaire de nos infrastructures routières. **88'696 amendes** d'ordres et **640 dénonciations** ont été infligées. Ajoutons que **807** automobilistes ont « brulé » des feux rouges devant des radars fixes.

**Contrôle de vitesse par des radars mobiles**

**1'535** contrôles ont été effectués par du personnel dans le terrain, mesurant ainsi plus de **840'000** véhicules. Sur ce nombre **4,71%** étaient en infraction, ce qui a eu pour résultat l'établissement de **1'059** procès-verbaux de dénonciation et **38'525** amendes d'ordres. S'agissant des infractions de vitesses, les chiffres 2021 sont très proches de l'année 2019.

**Via sicura, moins de chauffards dans le canton**

Quatre cas de chauffards (-2 cas) ont été enregistrés en 2021, soit un cas sur une autoroute (limité à 120 km/h) mesuré à 208 km/h, deux cas hors localité (limité à 80 km/h) mesurés respectivement à 144 et 145 km/h et un cas en localité (limité à 50km/h) mesuré à 112 km/h.

**Nouvelles règles sur la circulation routière en 2022**

Les changements remarquables en matière de règles sur la circulation routière concernent l'apparition de la troisième plaque de contrôle (rouge) pour les porte-vélos, ceci dès le 1<sup>er</sup> mars 2022. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2022, les vélos électriques devront circuler avec les phares allumés également la journée.

**Campagne de sécurité routière à venir**

Pour les trois prochains mois, la police neuchâteloise accentuera les contrôles et la prévention en matière d'alcool au volant, de bruit et des équipements des véhicules, ainsi que du comportement des deux roues.

Le 19 juin 2022, en partenariat avec le SCAN, une journée des motards se déroulera sur le site de Malvilliers où les motardes et motards sont attendus en nombre.

**Contact :**

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, [police.presse@ne.ch](mailto:police.presse@ne.ch), tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 18 mars 2021